

UN CONTRE-MAQUIS DURABLE DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

L'affaire Si Cherif (1957-1962)

Jacques Valette

Presses Universitaires de France | « [Guerres mondiales et conflits contemporains](#) »

2002/4 n° 208 | pages 7 à 34

ISSN 0984-2292

ISBN 9782130534143

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2002-4-page-7.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

UN CONTRE-MAQUIS DURABLE DE LA GUERRE D'ALGÉRIE L'affaire Si Cherif (1957-1962)

Le général Salan et bien des officiers de l'Armée d'Algérie avaient compris, en Indochine, l'utilité des contre-maquis. Aussi le général laissa-t-il être tentées des expériences dans l'Est algérien avec des Algériens, musulmans acceptant de combattre le FLN dans des formations parallèles à celles de l'Armée française. Des quatre que nous avons pu identifier en 1957, toutes eurent de tristes fins, sauf une, celle de Si Cherif.

Dans la vallée du Chélif, Belhadj Djillali dit Kobus ne tint que peu de temps, victime des siens, qui le tuèrent. Autour de Djelfa, Bellounis, autoproclamé général de l'Armée nationale du peuple algérien, tomba, au bout d'une année, emporté par l'implosion de son organisation messaliste. Au nord de Laghouat, un ancien militaire et ancien caïd, un moment passé au FLN, Ben Harsallah, passa sans laisser de trace. Seul le contre-maquis de Si Cherif arriva jusqu'en 1962¹.

Cette originalité tient à la personnalité du chef, à sa conception du maquis, à ses rapports avec les Français.

I. LA CONSTITUTION DU CONTRE-MAQUIS

Larbi Cherif n'est pas un ancien militant messaliste comme les autres chefs de contre-maquis, mais un militaire français. En 1957, cet homme de 32 ans avait donné 11 années de sa vie à l'Armée. Engagé à 21 ans dans un Régiment de chasseurs d'Afrique, il avait servi de 1947 à 1955. À la fin de son contrat, il était sergent-chef, après être passé par tous les petits grades.

Il avait été envoyé en Allemagne, à Madagascar en 1948, en Indochine où il avait fait deux séjours, de 1951 à 1953 et de 1954 à 1955. Il était bien noté par ses supérieurs, il avait passé avec succès le « certificat inter-armes » indispensable pour être chef de section, et le permis de

1. Commandant supérieur interarmées, X^e RM, EM 2^e Bureau, 2 août 1957, 1H1707/1.

conduire militaire. Enfin, il avait obtenu quelques citations, dont l'une à l'ordre de l'Armée, distinction rarement décernée à un sous-officier. Toujours, il le resta.

En 1958, un gendarme le voyait ainsi : « Il a un esprit très militaire et exige une tenue correcte de ses hommes, qui saluent les gradés de l'armée française. »²

Il avait fait un court passage dans l'ALN, passage que l'on ne connaît que par quelques versions assez divergentes.

— Les services de renseignements français ont recueilli sa version.

À la fin de l'année 1955, à la fin de sa permission libérable, il fut enlevé par un groupe de fellaghas, alors qu'il gagnait en autobus la ville d'Aumale pour signer son contrat de rengagement. Il fut gardé pendant dix-huit mois, son chef direct, Rouget, utilisant ses compétences d'ancien soldat. Il fut même nommé lieutenant³. Lui-même, dans une lettre manuscrite, précisa qu'il avait été enlevé « parce qu'il avait sa convocation et son livret militaire », qu'il fut d'abord utilisé comme porteur « de médicaments et de munitions jusqu'au djebel », avant d'être nommé au bout de sept mois chef de djich⁴. Les Français l'identifièrent très tôt, comme « le chef des rebelles FLN opérant dans la région de Berroughia-Rebaia »⁵.

La *wilaya* 6 venait d'être créée, dans le Sud algérien, pour tenter de gêner la prospection puis l'exploitation du pétrole. Un originaire de la Grande Kabylie, Ali Mellah, adjoint de Krim Belkacem, en avait reçu le commandement. Les cadres étaient tous des Kabyles venus de la *wilaya* kabyle, la 3. L'adjoint de Mellah, le capitaine Rouget, ne parlait que le kabyle. Il devait coordonner une opération contre la zone pétrolière, mais sans le renfort des autres *wilayas*, et avec les seuls 300 combattants de la *wilaya* 6, il fut impuissant. Cherif était de l'expédition ratée. Selon une source proche du FLN, il retourna à son point de départ après une attaque par l'aviation. Dans des conditions obscures, il tua l'état-major de la *wilaya*, le colonel Ali Mellah, le capitaine Rouget, peut-être 1 000 djoundi selon Si Azzedine⁶ ; Si Cherif y ajoute le commandant Abderrahmane, le lieutenant Achouar, le capitaine Hacene, officier de renseignements, plusieurs gradés et soldats⁷.

Il est vraisemblable que le plan d'Ali Mellah était moins ambitieux. Il était mal vu de la population locale, car il ne parlait aussi que le kabyle et on le soupçonnait de se moquer des Arabes. « Il impose à ces hommes l'affront d'être commandé par un étranger. Son adjoint, Amar dit Rouget, est un Aissaoua avaleur de feu et fanatique. Il semble avoir été fou... et aussi un obsédé sexuel exerçant son droit sur les filles des dechras. »⁸ Après

2. Capitaine V., Gendarmerie Aumale, 13 février 1958, *ibid.*

3. Colonel Ruyssen, Chef du CROG, 10 juillet 1957, *ibid.*

4. Lettre manuscrite de Si Cherif, SD, *ibid.*

5. Lieutenant S., Gendarmerie Médéa, 1^{er} juin 1957, *ibid.*

6. Si Azzedine, *On nous appelait Fellaghas*, Paris, Stock, 1976, p. 121-123.

7. Lettre de Si Cherif, citée n. 4.

8. Taousson, *Guerre d'Algérie, Historia Magazine*, n° 229, p. 1080.

avoir tenu le maquis une année avec Rouget, il finit par le tuer, prétextant qu'il avait fait égorger inutilement 40 moutons. Il liquide aussi discrètement Ali Mellah, et fait massacrer les « Kabyles » par la population, les blessés étant achevés par les femmes et les enfants. Cela dura six jours détruisant l'organisation du Titteri⁹.

Les chefs du FLN étaient impuissants. Une enquête fut conduite par Si Sadek et plusieurs responsables : Si M'Hamed, l'adjoint politique ; A. Lakhdar, adjoint militaire, Azzedine et le commando « Ali Khodja ». Si M'hamed découvre alors le rôle de Si Cherif, la mort du colonel Ali Mellah. C'était trop tard, le lendemain, Si Cherif se réfugiait à la SAS de Maginot.

Le ralliement fut moins simple comme le révèlent deux dates : Si Cherif entre en dissidence par rapport au FLN en mars 1957, en juillet 1957 il se rallie officiellement. Les trois mois furent occupés pour préparer cette opération.

Le Commandement ne fut informé du drame de la *wilaya* 6 qu'en juin¹⁰. Il laissa deux intermédiaires agir¹¹.

— L'adjudant-chef Frachet, à la SAS de Maginot avait bien connu Si Cherif en Indochine quand il n'était que maréchal des logis de spahis.

Il avait participé à des opérations de manipulations, retournant des unités adverses et lançant de petits contre-maquis. Cet ancien parachutiste du 52 BCPC (Bataillon de chasseurs parachutistes coloniaux) avait servi dans les commandos Hao-Hao, en Cochinchine. Ses services lui avaient valu 10 citations. Il comprit la pensée de Si Cherif, qui avait écrit à la gendarmerie d'Ain Boucif, le 21 juin 1957¹² :

« Je voudrais me rendre à la condition que la France puisse défendre ma famille pour que les Kabyles ne la tuent pas. J'ai d'autres chefs avec moi, je voudrais que les autorités françaises me donnent une garantie pour ne pas leur faire de mal... Nous demandons que la France nous donne sa parole pour ne pas nous faire de mal. »

Les deux hommes eurent un entretien en arabe, le 30 juin, dans un café maure, protégés par deux gardes, un ancien caporal-chef de tirailleurs et un ex-fellagha qui avait d'une grenade mis fin à une réunion de chefs kabyles de la *wilaya* 6.

— Un autre ancien d'Indochine eut quelque influence, le D^r Carraz, dentiste à Alger, actif officier de réserve, très engagé dans diverses associations patriotiques, et surtout apprécié des officiers du 5^e Bureau d'Alger. En décembre 1957, il le rappelait au général Salan, auquel il avait rapporté l'offre de ralliement¹³. Il organisa dans la nuit du 19 au 20 juillet 1957, la

9. Taousson, art. cit. ; Yves Courrière, *L'heure des colonels*, Paris, Fayard, 1970, p. 63-64.

10. Général Simon, commandant la ZSA et la 20^e DI, 30 juin 1957, 1HA1707/1. Le renseignement a été donné par l'adjudant Si Belaïd, capturé dans la région de Kef el Blat, le 20 juin 1957.

11. Si Cherif, dans sa lettre à Lacoste du 29 août 1957, cite des noms : Frachet, Rahmani et Korachi.

12. Lettre de Si Cherif, 21 juin 1957, 1HA1707/1.

13. Courrier au général Salan, 17 décembre 1957.

rencontre avec les autorités militaires du secteur, fixant même l'heure du contact, il s'offrit du reste comme otage parmi les compagnons de Si Cherif pendant que ce dernier irait à Maginot, et cela en compagnie de son père et du garde champêtre local, R. L.¹⁴.

Si Cherif fuyait ainsi le camp du FLN, pour éviter un procès qui lui aurait été fatal. « Il fuyait ses poursuivants, leur échappant, écrit-il, grâce à l'appui que les populations m'ont donné » et les attaquant parfois avec succès « quand ils se risquaient dans les douars où je me réfugiais »¹⁵. Les Français le savaient¹⁶ : « Au moment où Si Cherif se ralliait aux troupes françaises, il ne lui restait plus que 17 hommes. Pourchassé par Si Lakhdar, Bellounis et Djoghllali, il devait comparaître devant un des "tribunaux" de ces trois chefs de bande. » Il ne lui restait plus que la solution du ralliement aux troupes françaises, pour sauver sa vie.

D'ailleurs, le rendez-vous avait été remis plusieurs fois, « en raison des accrochages qui ont lieu depuis quelque temps entre sa base et les bandes de la *wilaya* 4 dont, celle de Si Lakhdar. »¹⁷

Le général Salan avait décidé de ne pas mêler à cette affaire « les autorités militaires et préfectorales », comme dans l'affaire Bellounis. Il remettait « toujours au même interlocuteur le soin d'organiser une entrevue entre Si Cherif et les représentants du commandement »¹⁸. À Alger on avait enregistré simplement que les responsables locaux avait obtenu qu'il soit disposé à faire « sa reddition puis à constituer une harka qui travaillerait pour nous ». On lui avait promis qu'il ne serait contraint à aucun « battage » dans la presse¹⁹.

En août 1957, la formule est enfin trouvée. Il organisera sa bande pour « reprendre en main les douars qui lui sont favorables ». Il acceptera de « faire un ralliement spectaculaire sans préalable politique ». Enfin il se mettra « ensuite à la disposition de l'autorité militaire pour organiser sa bande en harka ». Une zone d'action lui est affectée, en gros la région d'Aïn Boucif à Maginot, région qui « n'échappe pas à notre influence politique » mais « confiée à Cherif au point de vue institutionnel »²⁰. Tout avait été élaboré par Si Cherif et l'adjudant-chef Frachet, chef du 2^e Bureau de la SAS de Maginot²¹. Des armes allaient lui être remises et un code de reconnaissance avec les unités et les avions français lui était remis²².

Sa rupture était-elle complète avec les chefs du FLN de la région ? Certains observateurs français en doutèrent. Le général de Pouilly, qui com-

14. Lettre de A. C., envoyée de Bergerac à la revue *Guerre d'Algérie, Historia Magazine*, n° 253, feuilles hors texte, f° VI.

15. Si Cherif à Lacoste, 29 août 1957, 1H/1707/1.

16. Maréchal des logis B, Gendarmerie Ain Boucif, 7 octobre 1957, *ibid.*

17. Lieutenant-colonel de Schaken, X^e RM, EM 2^e Bureau, 17 juillet 1957, *ibid.*

18. Général Simon, 23 juillet 1957, *ibid.*

19. Id.

20. Commandant supérieur nterarmées, X^e RM, EM 2^e Bureau, 2 août 1957, *ibid.*

21. Général Simon, 23 juillet 1957.

22. Général Simon, 22 juillet 1957, *ibid.*

mandait la zone, rapporte leurs informations ; Cherif, devant les chefs de la *wilaya* 6, « n'aurait dû son salut qu'à un mouvement d'humeur de Si Lakhdar qui aurait refusé de procéder à l'arrestation du dissident, malgré les consignes de Si Sadek »²³. Un gendarme d'Ain Bouçif note ce renseignement : « Il y aurait eu un accord entre lui et Si Lakhdar lors d'un récent accrochage dans la région de Rebaïn »²⁴. Mais, en juillet, c'est lui qui avait tué, dans un accrochage, Taieb Doughlan, commandant provisoire de la *wilaya* 6²⁵. En décembre 1957, Bellounis, le chef messaliste, assurait aux autorités militaires, que, selon ses renseignements, « un complot "était formé contre lui" par le chef frontiste rebelle Si Lakhdar avec l'accord de Si Cherif », que ce dernier avait « pour tâche de remplir la mission qui lui a été imposée par le FLN de supprimer Bellounis »²⁶. Ce ne serait donc qu'une rumeur partie de l'état-major messaliste pour dévaloriser Si Cherif.

En effet, le chef rallié apportait une force réelle aux Français mais avec un objectif précis : Il avait reçu « l'assurance que ses éléments seraient maintenus en protection de leurs douars d'origine ». Cela fit l'originalité de ce groupe.

— Quelques jours après le ralliement, le 23 juillet 1957, le groupe est déjà structuré mais mal équipé. Il est formé d'unités régulières et d'éléments irréguliers. Chaque section est affectée à un douar.

Compagnie de 100 hommes

<i>Chef</i> : lieutenant Cherif		
1 ^{re} section Chef : Guerroumi Amar Douar : Souaguo	2 ^e section Chef : Mahmoud Mohamed Douar : Tirghane	3 ^e section (★) Chef : Lounes Tayeb Douar : Zenim (★) le chef est ensuite Mohamed ben Lakhdar, et elle est implantée au douar Ziana

Les unités supplétives comptent 200 hommes.

L'armement des sections est hétéroclite : 5 *statti*, 3 PM Beretta, 2 mousquetons Mle 16, 1 Mas 36, 1 Pm Mat 49, 100 fusils de chasse calibre 16 à broches. Celui des supplétifs est sommaire (baïonnettes, vieux revolvers). De l'armement neuf avait été promis : 1FM 24/29, 3 PM Mas 39, 25 fusils de guerre 1907 ou 1915, et surtout des munitions conformes aux calibres des armes²⁷.

23. Général de Pouilly, commandant la ZSA et la 20^e DI, 4 septembre 1957, *ibid.*

24. Maréchal des logis B., Gendarmerie Aïn Boucif, 7 octobre 1957, *ibid.*

25. Lieutenant-colonel de Schaken, 12 juillet 1957, *ibid.*

26. Général de Pouilly, 1^{er} décembre 1957, 1H/1703/3.

27. Général Simon, commandant la ZSA et la 20^e DPI, IPS pour le commandant civil et militaire de Boghari, les commandants de secteurs d'Aumale et de Médéa, 23 juillet 1957, 1H1707/1.

Au début d'août le général Salan fait moderniser cet armement. Les 100 réguliers recevront 4 PM, 8 fusils de guerre et 100 fusils de chasse, les supplétifs garderont baïonnettes et vieux revolvers. Un renforcement arrivera ensuite : 1 Fm, 3 Pm, 50 fusils de guerre, 2 caisses de grenades. Si Cherif de son côté récupère des armes – 40 une fois – après tout engagement contre l'ALN²⁸.

À la fin du mois d'août 1957 les effectifs sont portés à 150 réguliers. D'autres armes modernes arrivent : 3 FM 24/29, 10 PM Mas 38, 150 fusils de guerre (mousquetons ou fusils 1907-1915), 3 fusils lance-grenades MAS 51. D'autres groupes de supplétifs doivent être levés, déjà leur armement est légèrement amélioré 5 PM, 8 fusils de guerre, 100 fusils de chasse en mauvais état²⁹.

Le commandement veut surtout améliorer l'efficacité tactique du groupe :

— À la mi-septembre, le général de Pouilly estime que cette formation manque de l'« efficacité désirable » : avec ses 150 hommes, il est « trop lourd », une compagnie en cours de formation de 80 hommes va être « mal armée » donc inutilisable. Il souhaite une formation de 330 hommes, articulés en trois compagnies légères de « type ALN », 110 hommes chacune, dotée de 2 FM par compagnie. Ainsi deviendrait-elle « plus manœuvrière ». C'est sans doute la raison du renouvellement complet de l'armement : 3 FM 24-29, 100 mousquetons, 50 fusils de guerre et 50 fusils de chasse. Ce général promet un autre envoi d'armes donnant une forte puissance de feu au groupe : 3 FM 24-29, 100 mousquetons, 10 PM MAS 38, 9 fusils Garant. Le groupe aura une allure militaire après la remise de 180 collections d'habillement et d'équipement (tenues de combat, pataugas, béret, gurka, chemises). La solde sera payée, l'autorité civile ayant, enfin, mis des crédits à sa disposition³⁰.

— À la fin octobre 1957, le général de Pouilly est satisfait, « les unités de Si Cherif patrouillent continuellement dans la zone qui leur a été impartie ».

Elles sont disposées en trois compagnies légères :

1^{re} compagnie

Chef : capitaine Guerroumi Hamma ben Larbi, du douar Bouagui

Base : Bénia

2^e compagnie

Chef : sous-lieutenant Lounis Tayeb ben Saïd, du douar Zenin

Base : Aïn Boucif

3^e compagnie

Chef : lieutenant Sambi Moussa (hospitalisé pour blessure)

28. Commandant supérieur interarmées, EM 2^e Bureau, 2 août 1957, *ibid.*

29. Général Vallier, commandant PVT la SA et la 20^e DI, IPS, 20 août 1957, *ibid.*

30. Général de Pouilly, rapport sur l'affaire Si Cherif, 11 septembre 1959, *ibid.*

Les résultats sont bons : ralliements, mises hors de combat de commissaires politico-militaires du FLN, tout explique donc l'acharnement de l'ALN.

« Le loyalisme de Si Cherif ne fait, à l'heure actuelle, aucun doute. »

Ses unités participent aux « manifestations officielles », comme la prise d'armes du 11 novembre à Aïn Boucif. Le maniement d'armes est fait à la française, « le drapeau français est hissé tous les matins au PC de Si Cherif et à Aïn Boucif, et les honneurs sont rendus ». « Il ne cache pas ses sentiments francophiles »³¹.

— Le volume des effectifs varie selon les auteurs des rapports, et peut-être Si Cherif avait-il tendance à les gonfler.

Au milieu de septembre, il dispose de 158 hommes dotés d'armes françaises. Une compagnie de supplétifs en formation, toujours dotée d'armes de chasse³². À la fin de septembre, il a constitué ses trois compagnies de 160 à 180 hommes chacune, « dotées pour la plupart d'armes de guerre » et « d'armes automatiques collectives » (6 FM 24-29)³³.

Si Cherif est bien enraciné dans le milieu local. Il a installé son PC à Maginot, dans une maison de colons français³⁴. Ses hommes un peu partout ont imité son exemple, ce qui va imposer aux autorités militaires de payer un loyer aux propriétaires. Il est proche de son douar natal, le douar Soughi (commune d'Aumale), où sa mère exploite en métayage un domaine de quelques hectares. Y vivent sa sœur, mère de quatre enfants ; son frère, un fellah ; ses trois oncles dont deux sont des fellahs et le troisième, un militaire à la retraite, garde champêtre, est décoré de la Légion d'honneur et de la médaille militaire. Un autre frère, lui aussi militaire en retraite, a émigré à l'Arba³⁵.

Les cadres du groupe lui sont fidèles : Bouamla Abdesselem est un ancien tirailleur engagé et rengagé. Gueroudi Hania ben Larbi dit Si Hama commande la compagnie du commando. Si Moussa est chef de section dans cette compagnie, il serait un déserteur de l'Armée française. Si Tayeb a été chef militaire dans l'ALN³⁶. Enfin, il disposerait d'une trésorerie solide³⁷ :

« Depuis son entrée dans la rébellion, Si Cherif aurait amassé une fortune considérable (plusieurs dizaines de millions de francs) qui s'est encore accrue à la suite de l'exécution des chefs FLN d'origine kabyle dont les trésors seraient venus grandir les biens de Si Cherif. »

Dès le début, il s'est plaint de ne pouvoir donner à son groupe l'extension conforme à sa mission³⁸ : « Tous les jours des jeunes viennent

31. Général de Pouilly, Bulletin de renseignements, X^e RM, CA Alger, EM 2^e Bureau, 25 octobre 1957, *ibid.*

32. Lieutenant V., Gendarmerie Aumale, 13 septembre 1957, *ibid.*

33. Lieutenant V., Gendarmerie Aumale, 30 septembre 1951, *ibid.*

34. Lieutenant V., Gendarmerie Aumale, 15 septembre 1957, *ibid.*

35. Fiche de renseignements, 21 février 1958, 1H1707/1.

36. Fiche de renseignements, 30 septembre 1957, *ibid.*

37. *Ibid.*

38. Si Cherif à Lacoste, 29 août 1957, *ibid.*

grossir nos rangs pour défendre leurs douars. Je peux constituer dans les douars sous mon contrôle des groupes d'autodéfense qui seront à mes ordres. Si jamais vous me donniez de nouveaux moyens pour les équiper, nous pourrions construire une immense zone d'insécurité pour tous nos ennemis. »

Il pourrait facilement trouver 800 nouveaux irréguliers, s'il était capable de leur donner une arme, « sans compter les nombreux supplétifs que j'ai un peu partout dans le département de Médéa ».

Il connaît ses limites : « On m'a armé, cependant je n'ai pas encore les moyens nécessaires pour pouvoir protéger chaque douar comme je le voudrais, afin de ne pas décourager ces gens qui m'apportent des renseignements à de grandes distances, me permettant enfin de lutter efficacement contre le FLN et autres ennemis de la France. »

Le commandement français, méfiant, avait déjà décidé de le coiffer par des militaires des services spéciaux. Un mois après son ralliement, sont demandés 20 hommes du 11^e choc avec les moyens radio appropriés, car l'affaire « mérite un complément d'organisation »³⁹. Le général Salan décide de mettre à la disposition du commandant de la zone Sud algérois « une centaine du 11^e Régiment de choc », pour lui « permettre de constituer des détachements de liaison et de contrôle » auprès de Bellounis et de Si Cherif. Le but est « d'obtenir une attitude réellement offensive à l'égard du FLN »⁴⁰. Le « chef du détachement » sera le représentant direct du chef du CCI (Comité de coordination interarmées) qui centralisait le renseignement à Alger. Il coordonnera « avec ses propres moyens » le travail des autres antennes régionales du CCI⁴¹. Le général de Pouilly, le même jour, désigne comme son représentant auprès de Si Cherif le capitaine L'Herbette, commandant le 2/62 RA à Maginot. Il sera l'officier de liaison, pour orienter et contrôler en permanence l'activité militaire des unités de Si Cherif à l'intérieur de la zone d'action qui leur a été impartie et coordonner leur action avec les activités opérationnelles de la Zone II⁴².

Les responsables militaires n'ont cessé de redouter un dérapage politique de Si Cherif. Le capitaine L'Herbette avait comme mission de « déterminer les activités politiques et les objectifs éventuels », de « surveiller son action auprès des populations », de « déceler » ses contacts avec « des personnalités françaises ou musulmanes »⁴³. À Alger le chef du corps d'armée, le général Allard, en reconnaissant que l'affaire était « saine » ajoutait : « Il faut s'attendre toutefois à ce qu'elle prenne un jour ou l'autre un caractère politique. »⁴⁴

Mais cette affaire continue d'être appréciée du commandement.

39. Général Guerin, commandant PVT ZSA et 20^e DI, 15 août 1957, *ibid.*

40. Note particulière pour le général commandant la ZSA, s.d. (été 1957), *ibid.*

41. Colonel Parisot, PVT chef du CCI, 23 août 1957, *ibid.*

42. Général de Pouilly, 24 octobre 1957, *ibid.*

43. Id.

44. Général Allard, 30 octobre 1957, *ibid.*

En 1958, le « colonel » Si Cherif commande « 600 hommes bien équipés et armés » toujours dans la région d'Aïn Boucif – Maginot. Il rend toujours d'« excellents services » et il « n'a pas mis en place d'administration parallèle » comme Bellounis.

Le général Salan pense qu'il pourrait jouer un rôle dans sa politique d'Algérie française en se créant « une clientèle politique »⁴⁵.

Il faudrait, pour l'y inciter, améliorer le statut financier du groupe. Les bureaux examinent les difficultés soulevées par le problème – par exemple l'affiliation à la Sécurité sociale – ou le taux de la solde, et l'intégration dans les GMS⁴⁶. Salan tente de transformer « le djich de Si Cherif, soumis jusqu'alors au régime des harkis, en un bataillon de composition équivalente à une unité régulière, mais n'appartenant pas à l'armée régulière »⁴⁷. Mais Si Cherif refusait de se plier aux règles administratives, et ses hommes refusaient de donner leur nom pour signer des contrats de GMS. En 1960, alors que la politique de dégageant était esquissée, le problème du statut n'était pas réglé. Cette imprécision coûtait cher : en août 1958 alors que Bellounis recevait 47 470 000 F pour 4 800 hommes, « Si Cherif percevait 42 000 000 F pour 600 hommes »⁴⁸. En 1960, à Alger on estime que le mieux serait de transformer cet étrange bataillon en unité régulière. Un renfort en officiers et sous-officiers « FSE » (Français de souche européenne) lui est affecté⁴⁹. Le colonel commandant le secteur d'Aumale pense à une liquidation de l'expérience en fractionnant le bataillon de Si Cherif et en assurant « une mainmise de plus en plus effective de notre part tant dans le domaine du commandement que dans celui de l'administration », en favorisant « l'engagement des éléments valables dans l'armée régulière ».

Cette attitude est surprenante, à l'opposé des opinions enthousiastes que suscitait l'expérience à ses débuts en 1957. Pourtant ce groupe, appelé officiellement « Forces auxiliaires franco-musulmanes », était devenu une formidable machine de contre-guerilla, comme le montre le tableau en annexe.

Les raisons peuvent être trouvées dans la forme de guerre que menait Si Cherif.

La guerre de Si Cherif

Il fait la guerre au FLN.

— Le 24 juillet 1957, avec deux sections, il accroche cinq sections de l'ALN commandées par le chef même de la *wilaya* 6, Si Tayeb Djoghli.

45. Délégation générale du gouvernement. Commandement des Forces en Algérie, CSI, RM 2° Bureau, 15 juillet 1958, *ibid.*

46. Délégation générale, Commandant en chef, 20 août 1958, *ibid.*

47. Fiche à l'intention du général de Corps d'Armée, commandant le CA d'Alger, 26 août 1958, *ibid.*

48. Fiche, Délégation générale, Commandant en chef, 29 août 1958, *ibid.*

49. Général Crepin, commandant en chef, au ministre des Armées, Terre, 25 juin 1960.

« Le bruit. de la fusillade a été entendu par les colons européens occupés à la moisson dans la région de El Benia. » Encerclé, il se fixe sur une table rocheuse, tenant ainsi jusqu'à la nuit. L'ALN aurait perdu 35 à 40 tués, trois soldats prisonniers ayant été égorgés. Lui-même ne compte qu'un blessé. Dix de ses anciens soldats « faits prisonniers par l'ALN depuis 45 jours environ "se rendent" avec leurs armes sans combattre »⁵⁰. De 11 heures à 20 h 30, à 20 kilomètres de Maginot, il s'était bien battu⁵⁰.

— D'autres combats sont signalés, dont le bilan traduit encore l'extrême dureté^{51bis}.

Les combats de Si Cherif (SC) d'après la X^e RM d'Alger

<i>Dates</i>	<i>Pertes de SC</i>	<i>Pertes du FLN</i>	<i>Armes récupérées par SC</i>
24-7-1957 région de Keska	1 blessé	40 tués 13 prisonniers	1 fusil Statti 12 fusils de chasse
14-8-1957 Dj. Hamra et douar Rebaia	1 tué	25 tués	1 fusil de guerre 12 fusils de chasse
7-9-1957 Nord du douar Temlani	1 blessé (Lt. Moussa)	non dénombrée	
21-9-1957 Nord du Kef Lakhdar	1 blessé	5 tués, 18 blessés	1 fusil US 17 2 revolvers

L'intervention de Si Cherif a désorganisé la stratégie de guérilla de l'ALN.

Ces combats en sont le moyen entre autres. Ainsi un capitaine de l'ALN, Si Bouklali, maintenait « en permanence une troupe en armes sur le territoire du centre municipal de Kebala ». Il faisait « une intense propagande en faveur du recrutement de volontaires au profit du commandant Si Lakhdar (Taïbi Ahmed) ». Le premier tentait de détourner les partisans de Si Cherif par ce discours : « Cherif est un opportuniste qui sera pris et tué. S'il se place sous le protectorat de la France, il n'en tire aucun profit, car les pays étrangers vont exiger le départ de la France d'Algérie. »⁵² Si Cherif a compris que l'appareil politico-administratif du FLN devait être sa première cible. À la fin septembre, une fiche signale « plusieurs arresta-

50. Général de Pouilly, Bulletin de renseignements, 6 août 1957, *ibid.*, et général Allard, CA d'Alger, 26 juillet 1958, *ibid.*

50bis. *Ibid.*

51. Adjudant-chef P., commandant PVT Gendarmerie Aumale, 27 juillet 1957, *ibid.*

52. Lieutenant S., Gendarmerie Médéa, 8 août 1957, *ibid.*

tions des membres » de cette organisation, ainsi que « la transmission de plusieurs renseignements dont l'exploitation a été faite par l'aviation agissant seule »⁵³.

Ainsi le 23 juillet 1957, il fait tuer un nommé Mohamedi qui vivait dans une ferme proche d'Aïn Boucif. « Il était en relations constantes » avec le FLN. Il était toujours « vêtu en militaire et armé ». Il recrutait pour l'AL et avait même organisée l'arrivée de rebelles dans le douar Kef Lakhdar, nota alors un gendarme⁵⁴. Il était commissaire politique, confirmerait-on, à l'état-major de la zone⁵⁵. Il dispose d'un « réseau d'agents de liaison spécialisés dans la transmission de renseignements »⁵⁶. Cela lui permet d'attaquer à coup sûr.

Le 8 septembre, au douar Zemline, il débusque la bande d'un officier déserteur de l'armée française, Ben Cherif. « L'obscurité a empêché la poursuite du combat. »⁵⁷ Le 21 novembre 1957, il reçoit « un renseignement selon lequel des rebelles du FLN se trouveraient dans la région du Djebel Afoul où ils procédaient à des collectes de fonds ». Une embuscade est tendue, et l'accrochage a lieu au petit matin, avec un groupe de 4 hommes. Leur chef, Si Ali, est tué, le commissaire politique, Boulesda Ben Ziane, est capturé, deux armes sont ramassées. Cela fut jugé comme « une excellente opération tout à l'honneur des FAFM de Si Cherif »⁵⁸. Si Ali « était responsable de l'assassinat de sept ou huit FM (Français musulmans) dont le garde-champêtre de Maginot »⁵⁹.

Il participe aussi à une entreprise de déstabilisation de la *wilaya* 6. Elle subit une forte pression des unités de Bellounis, dirigées par le « commandant » Abdelkader, des combattants kabyles désertent vers leurs villages. Enfin Si Lakhdar, adjoint militaire au chef de la *wilaya* 4, est menacé par le colonel Si Sadek. L'adjudant Frachet pousse Si Cherif de se faire l'artisan du ralliement de Si Lakhdar, en lui faisant miroiter qu'il en deviendrait un « interlocuteur valable pour tout le territoire contrôlé dans le département de Médéa ou l'unité militaire de la *wilaya* 4 ». Si Cherif a hésité, jugeant « qu'il ne pouvait pas entrer lui-même en contact avec Si Lakhdar pour un ralliement », que c'était l'affaire des « Services de renseignements français », qui laissent circuler des rumeurs d'un prochain retournement⁶⁰. Leur chef, le colonel Ruysen, apprenant que le personnage avait été blessé à la main, notait : « Je regrette que Si Lakhdar soit blessé. C'était un bon camarade... »⁶¹

Pour les responsables de la *wilaya* 6, Si Cherif est devenu l'ennemi à

53. Fiche sur Si Cherif, X^e RM, CA Alger, EM 2^e Bureau, 30 septembre 1957, *ibid.*

54. Lieutenant S., Gendarmerie Médéa, 8 août 1957, *ibid.*

55. Général de Pouilly, 6 août 1957, *ibid.*

56. Général Vallier., Commandant PVT la ZSA et la 20Q DI, 22 août 1957, d.

57. Général de Pouilly, Rapport sur l'affaire Si Cherif, 11 septembre 1957, *ibid.*

58. Adjudant-chef P., Gendarmerie Aumale, 29 novembre 1957, *ibid.*

59. Lieutenant B., Gendarmerie Boghari, 25 novembre 1957, *ibid.*

60. Bulletin de renseignements, X^e RM, CA d'Alger, EM 2^e Bureau, 25 octobre 1957, *ibid.*

61. Colonel Ruysen, chef du CROG, 3 septembre 1957 et 8 septembre 1957, *ibid.*, le ralliement aurait été torpillé par le maire de Tirghane.

faire disparaître. À la fin septembre, ils y mettent l'essentiel de leurs moyens, en infiltrant 200 hommes dans la commune d'Aumale, pour éliminer les groupes de Si Cherif⁶². Ils s'en prennent à sa famille, incendiant la ferme de son frère et volant son bétail. Ils font courir, en février 1958, la rumeur d'un retour de Si Cherif dans les rangs de l'ALN⁶³. Dans la nuit du 16 au 17 mars, le PC de Si Cherif, dans le centre de Maginot, est attaqué avec de gros moyens (une mitrailleuse, 4 ou 5 fusils mitrailleurs, un lance-roquettes, sans compter les armes individuelles). Les feux balayent tous les côtés du PC, la gendarmerie, et de « petits groupes de rebelles, qui s'étaient infiltrés dans le Centre, tiraient sur les positions occupées par les militaires ». Une sortie des véhicules blindés de la compagnie d'infanterie fut nécessaire pour contraindre l'adversaire à décrocher⁶⁴.

Les agents du réseau de Si Cherif sont présents partout dans cette circonscription. Des « commissaires politiques des FAFM », comme les qualifient les rapports militaires, surveillent et attaquent les gens du FLN. Ainsi, le 16 mars 1958, quatre d'entre eux découvrent un petit groupe de 7 adversaires, en tuent deux. « Il est probable que ce groupe » avait « la mission de gagner le Centre de Maginot où effectivement dans la nuit du 16 au 17 mars 1958 un harcèlement avait eu lieu »⁶⁵. Les liaisons internes de l'ALN sont cassées, tel ce petit groupe conduisant « un mulet, un âne » contraint de les laisser sur place, ou encore ce cavalier isolé fuyant, son cheval ayant été tué, abandonnant son fusil anglais et « un petit récepteur radio à pile »⁶⁶.

Si Cherif prend en main la population. En février 1958, après l'enlèvement d'un tirailleur en permission dans son douar, il réunit la population et l'avise « que tout renouvellement de faits identiques serait impitoyablement sanctionné »⁶⁷. Ailleurs, il fait abattre un homme soupçonné de lui cacher « la direction prise par les rebelles du FLN »⁶⁸. Il n'hésite pas à liquider un traître, un de ses partisans, le capitaine Tayeb. Il lui reprochait « d'être en intelligence avec le FLN et d'avoir eu des contacts avec des bandes de cette obédience », il « assurait depuis peu le commandement des commissaires politiques chargés de la collecte des fonds »⁶⁹.

Il devint vite un seigneur de cette guerre d'un type nouveau ou l'infiltration l'emporte militairement sur l'action d'éclat⁷⁰ :

« Aujourd'hui, en effet, je possède un réseau de liaison et de ren-

62. Colonel Ruysen, 3 septembre 1957, *ibid.*

63. Lieutenant V., Gendarmerie Aumale, 27 septembre 1957, *ibid.*

64. Lieutenant V., Gendarmerie Aumale, 4 novembre 1957, fiche de SSDNTAC de la X^e RM, février 1958, *ibid.*

65. Lieutenant V., Gendarmerie Aumale, 21 mars 1957, *ibid.*

66. Lieutenant V., Gendarmerie Aumale, 23 février 1958 et 26 avril 1958, *ibid.*

67. Lieutenant V., Gendarmerie Aumale, 7 février 1958.

68. Lieutenant V., Gendarmerie Aumale, 20 février 1958, *ibid.*

69. Lieutenant V., Gendarmerie Aumale, 1^{er} février 1958 et 4 février 1958, *ibid.*

70. Déclaration de Si Cherif, reproduite dans le rapport du Général commandant supérieur interarmes et commandant la X^e RM au général ZSA, 27 février 1958, *ibid.*

seignements actif et efficace, mes agents sont à Berrouaghia, Boghari, Sidi lissa, Aumale et me font parvenir les résultats de leur travail quotidiennement. »

Cette situation, vers 1961, était jugée sévèrement par les autorités civiles comme le préfet de Médéa⁷¹ :

« Sur le plan de la lutte contre les rebelles, Si Cherif a obtenu d'excellents résultats... il y a beaucoup à dire sur l'attitude du *djich* à l'égard de la population. Il est indéniable que, de ce côté, le bilan est plutôt négatif. Si Cherif, seigneur féodal à l'égard de ses hommes, l'est également à l'égard de la population de Maginot, qui craint son arbitraire, redoute ses exactions et a été réduite à demeurer dans un attentisme plutôt favorable au FLN, qui a su exploiter la situation existante. »

L'effet de ces abus est que la population « s'est réfugiée dans l'attitude qui fut la sienne avant le ralliement de Si Cherif, la soumission au FLN ».

1. Les levées d'argent

Dès la fin de l'été 1957, on découvre « un système d'impôts pour tous les habitants musulmans d'Aïn Boucif et ses environs » : 200 F par mois pour chaque habitant, 511 F par mois pour chaque propriétaire de charrue. Les amendes de 10 à 20 000 F pleuvent, car tout le monde est surveillé, taxé : 5 000 F pour avoir fumé, 1 000 F à des ouvriers d'un chantier « parce qu'ils travaillent pour la France », ou parce qu'ils jouent aux cartes, ou encore parce que « soupçonnés de renseigner les Français »⁷². La violence est courante. Un secrétaire de mairie d'une petite commune est en « état d'ébriété », il est « roué de coups par les hommes de Si Cherif qui l'ont ensuite ramené à leur cantonnement ». Une « très énergique intervention » d'un officier SAS est nécessaire pour le faire libérer. Il est clair, conclut l'auteur d'un rapport, que l'armement de Si Cherif « constitue pour les habitants une crainte plutôt que la tranquillité qu'ils étaient en droit de compter »⁷³.

Le système est profitable. En octobre 1957, un collecteur est arrêté, portant une somme de 39 300 F « nanti d'une autorisation à cet effet délivrée par Si Cherif pour faire la collecte de fonds dans le douar Djouab »⁷⁴. À Aïn Boucif plus de 7 000 têtes de bétail sont ramassées, et revendues à un commerçant de Berrouaghia au prix de 1 622 000 F⁷⁵. Il signe même des autorisations de collecte de grains, reversés ensuite à la SAP d'Aïn Boucif, pour être revendus⁷⁶. Même les commerçants français

71. Cayssal, préfet de Médéa, 5 juin 1961, *ibid.*

72. Colonel Ruysen, 3 septembre 1957 et 8 septembre 1957, *ibid.*

73. Colonel Ruysen, 3 septembre 1957, *ibid.*

74. Adjudant M., Gendarmerie Boghari, 23 septembre 1957, *ibid.*

75. Lieutenant G., Gendarmerie Boghari, 28 octobre 1957, *ibid.*

76. Adjudant M., Gendarmerie Boghari, 23 septembre 1957, *ibid.*

d'Aïn Boucif y passent en décembre 1957⁷⁷. Des familles aisées, repliées par sécurité à Maginot, sont frappées – de 100 000 à 300 000 F – car elles ne retournent pas exploiter leurs terres dans leurs douars d'origine⁷⁸. Parfois même, la taxe sur les fellahs doit être payée avec une avance immédiate de trois mois⁷⁹.

Ces actions sont publiques, presque officielles. En novembre 1957, quatre individus, armés de fusils de chasse, se recommandant de Si Cherif viennent collecter de l'argent de « divers commerçants ». Puis ils repartent « dans la jeep du lieutenant de la SAS de Rebaïa »⁸⁰. Des hommes distribuent des lettres « à la population musulmane de la région de Stéphane Gsell l'invitant à verser des sommes importantes d'argent dans des délais déterminés »⁸¹. Un informateur de la Gendarmerie d'Aumale signale avoir été « dans l'obligation de verser la somme de 20 000 F »⁸². C'est modeste par comparaison avec les 20 000 F réclamés à un propriétaire d'Aïn Boucif, aussi après avoir fait réduire cela à 12 000 F, et les avoir réglés, choisit-il de quitter la ville⁸³.

Un habitant du centre de Maginot, ancien militaire, ne peut verser la somme de 1 200 F. Il est « avisé qu'en cas de non-paiement, il serait mis dans l'obligation » de quitter Maginot⁸⁴.

En février 1958, les tarifs ont été relevés, chaque commerçant de Maginot est soumis à un rackets énorme, entre 5 et 20 000 F. « Suite à cette imposition jugée par la population comme trop forte, un certain mécontentement se manifesterait dans cette résidence »⁸⁵. En novembre 1957, le coiffeur d'Aïn Boucif est enlevé et conduit à Maginot, car il n'avait pas acquitté son amende. Un gendarme note⁸⁶ :

« Depuis la venue des FAFM à Aïn Boucif, tous les correspondants ont été imposés pour des sommes variant entre 5 000 et 500 000 F et les autres habitants FM (Français musulmans) en argent (de 200 à 1 000 F) et en nourriture. Les commerçants pensent que c'est le gouvernement français qui a chargé cette bande de pressurer la population. »

On interprète donc cette impunité comme le signe d'une politique officielle, contraire au discours. Cela explique cette liberté dont disposent les « commissaires politiques », ces séquestrations impunies de mauvais payeurs.

77. Lieutenant B., Gendarmerie Boghari, 27 décembre 1957, *ibid.*

78. Gendarmerie Maginot, Renseignements, s.d., *ibid.*

79. Lieutenant S., Gendarmerie Médéa, 11 octobre 1957, *ibid.*

80. Lieutenant S., Médéa, 25 novembre 1957, *ibid.*

81. Capitaine V., Gendarmerie Aumale, 27 octobre 1957, *ibid.*

82. Capitaine V., Gendarmerie Aumale, 9 décembre 1957, *ibid.*

83. *Ibid.*

84. Adjudant-chef P., Gendarmerie Aumale, 29 novembre 1957, *ibid.*

85. Capitaine V., Gendarmerie Aumale, 19 février 1958, *ibid.*

86. Lieutenant B., Gendarmerie Boghari, 7 novembre 1957.

2. Le recrutement

Dès son ralliement, « Si Cherif a voulu récupérer des militaires, en activité ou non, pour étoffer son encadrement ». Deux exemples sont signalés.

Au début de septembre, un tirailleur en permission libérable est enlevé chez ses parents. Il réussit à se réfugier dans le poste de Masqueray. Le châtement ne tarde pas : sa mère est tuée, son père blessé et la maison est incendiée.

Ce tirailleur signe un rengagement, mais on l'envoie en France par précaution⁸⁷.

Un autre, enlevé aussi au cours d'une permission, est « incorporé de force dans une bande », avec laquelle il participe à quelques engagements. À la faveur d'une permission de quelques heures, il se cache *puis*, marchant de nuit, gagne aussi le poste de Masqueray. Le 3 septembre, sa fraction est attaquée par les hommes de Si Cherif, la maison est incendiée, ses parents blessés ou tués⁸⁸. Si Cherif aurait cru que ces hommes avaient gagné un maquis de l'ALN. « Suivant les procédés employés par le FLN, les chefs de compagnie de Si Cherif déclarent à tout volontaire pour servir dans leurs rangs qu'ils considèrent leur famille comme responsable de leur conduite. »⁸⁹

Appeler les hommes soumis à la conscription est aussi un moyen de recruter.

À la fin septembre 1957, la SAS de Kef Lakhdar reçoit une lettre d'appel adressée à un jeune homme, lui-même convoqué à Maison-Carrée. Après les mentions habituelles (nom, prénom, fils de, né le, domicile et profession) on lit⁹⁰ :

délivré à Aïn Boucif le 26 juin 1957 le SAS
Il veut marché un soldat
avec les compagnies de Si Cherif
signé : Si Cherif

Le rapport ajoute que l'intéressé « se trouverait dans les compagnies de Si Cherif dans le Kef Lakhdar ». Les informations s'accumulent. À Maginot, Si Cherif interdirait de « s'engager dans l'Armée française », et ordonnerait aux militaires libérés « de reprendre du service » dans sa troupe « dès leur retour en Algérie »⁹¹. Un groupe de neuf individus armés se rend dans une fraction pour recruter six hommes, leur précisant que « s'ils ne répondaient pas à l'appel écrit qu'ils allaient recevoir, leurs maisons et familles seraient détruites par l'aviation »⁹².

87. Capitaine G., commandant du 2^e RI, 6 septembre 1957, *ibid.*

88. Renseignements, n.s., septembre 1957, *ibid.*

89. Général de Pouilly, 29 octobre 1957.

90. Maréchal des logis Blanc, Gendarmerie Aïn Boucif, 2 octobre 1957, *ibid.*

91. Gendarmerie de Maginot, Renseignements, s.d., *ibid.*

92. Lieutenant S., Gendarmerie Médéa, 11 octobre 1957, *ibid.*

Enfin, des méthodes expéditives sont révélées par les archives. Certaines relèvent du vol ou de l'extorsion de fonds. Un horloger refuse de payer une amende de 100 000 F infligée par un lieutenant de Si Cherif pour n'avoir pas réparé assez vite la montre de l'officier. Un autre entend mettre un moulin en réquisition, faire payer 200 000 F de réparations par son légitime propriétaire et le chasser ensuite de la région⁹³.

Si Cherif ne peut supporter proche de lui quelque autorité locale militaire, qui lui soit concurrente. En octobre 1957, il tue le chef de la harka de Maginot et un harki, en pleine rue. Il le jugeait responsable de l'assassinat du garde champêtre qui avait joué un rôle dans son ralliement. Il avait donc obtenu qu'il quitte le centre pour Sidi Aïssa. Il eut le malheur d'y revenir en taxi, et de rencontrer Si Cherif par hasard⁹⁴. Quelques jours avant, il avait aussi tué dans la rue deux harkis rattachés au 2/67^e RI, sous le même prétexte⁹⁵.

Même les autorités françaises ne furent pas épargnées⁹⁶.

Un incident avec le chef de la brigade de gendarmerie de Maginot est instructif. Les gendarmes enquêtaient sur la disparition, en pleine ville, d'un chauffeur de la SAS de Maginot. Si Cherif n'était pas soupçonné, les gendarmes évitaient même d'enquêter sur son emploi du temps ce jour-là. Pourtant il se crut visé, et se rendit à la Gendarmerie, où il insulta les deux gendarmes présents : « Bande de cons vous allez venir avec moi » : le groupe marcha alors jusqu'au mess du bataillon d'infanterie où il savait être le chef de brigade⁹⁷.

« Aussitôt, sans aucune explication, Si Cherif saisissait le commandant de Brigade par le col de la chemise en lui disant : “Tu me cherches et cette fois tu vas me trouver”. Joignant le geste à la parole, il essayait de lui donner un coup de poing... (il) insultait le maréchal des logis L. M. dans un vocabulaire particulièrement choisi, au milieu des insultes, il lui disait notamment : “Moi je suis un homme, qu'est-ce que tu as à rechercher des renseignements sur moi. Avant je te connaissais comme un frère, tu es une gonzesse, des types comme toi j'en ai beaucoup.” Il faisait alors le geste de porter la main à son arme. »

L'affaire fut classée, « en raison des circonstances » le chef de brigade était invité « à la plus grande circonspection dans les contacts » avec Si Cherif⁹⁸.

Les méthodes employées n'étaient guère plus douces que celles des agents de l'ALN ou des bellounistes. Si Cherif s'en est justifié devant des militaires français.

Il a toujours insisté sur son loyalisme. « Aucun rallié n'a donné à la France autant de gages de loyalisme que moi. Ma tête est actuellement

93. Lieutenant B., Gendarmerie Boghari, Fiche de renseignements, 26 novembre 1957, *ibid.*

94. Adjudant-chef P., Gendarmerie Aumale ; 6 octobre 1957, *ibid.*

95. Lieutenant V., Gendarmerie Aumale, 3 octobre 1957, *ibid.*

96. Lieutenant B., Gendarmerie Boghari, 9 janvier 1958, *ibid.*

97. Lieutenant V., Gendarmerie Aumale, 28 décembre 1957, *ibid.*

98. Colonel Bezanger, Commandant X^e Région de Gendarmerie, 8 janvier 1958, *ibid.*

mise à prix par le FLN et le MNA et je ne me déplacerai plus dorénavant sans une escorte personnelle d'une trentaine d'hommes. » Face au général de Pouilly, il justifie le recrutement forcé⁹⁹ :

« Je n'agis ainsi que parce que dans les villages où la population ne m'est pas acquise, les familles des jeunes gens que je recrute de cette manière me servent d'otages et me permettent de faire pression sur les douars hostiles pour les pousser à se séparer du FLN. »

Sur ses 300 soldats, réguliers et supplétifs, il ne compterait que 30 non-volontaires :

« Je n'enrôle les habitants de force que dans un but politique. Je dispose d'un nombre suffisant de volontaires sans avoir besoin de recourir habituellement à ce procédé. »

Il reconnaît faire collecter de l'argent.

« Il est exact que je fais collecter des sommes d'argent... (mais ses 300 soldats) privent leurs foyers des ressources essentielles. Je n'ai jamais voulu imposer la population des douars qui me sont favorables. Elles m'offrent chaque mois ce que je réclame. »

Quant aux amendes elles sanctionnent des affaires pénales ou civiles, leur produit n'est pas détourné car il fait tenir à jour le registre de sa caisse.

Enfin, il est accepté par la population de son petit secteur, contrairement aux rumeurs répandues par des déserteurs de sa bande. Il rappelle la « pression exercée sur lui par les représentants des douars qui exigent la présence continue de ses troupes dans leur village pour les défendre contre le FLN ». L'avenir dépend de lui, car les douars lui apportent leur plein appui à une condition :

« ... tant qu'ils auront à leur disposition pour leur défense une troupe algérienne liée à eux par les liens du sang et des intérêts... Le jour où Si Cherif n'aura plus la confiance de la population, l'expérience que nous tentons actuellement sera vouée à l'échec. »

Telle était la conclusion du général de Pouilly, dont le soutien ne fit jamais défaut à Si Cherif.

II. LOYALISME MILITAIRE

Si Cherif n'est pas comparable à d'autres chefs de contre-maquis, qui avaient mûri une analyse politique sur l'avenir de l'Algérie. Kobus pensait préparer une Algérie libre mais assurée d'un progrès technologique grâce à la population européenne qui y serait restée. Quant à Bellounis, le lieutenant de Marolles a noté ses monologues, qui montrent que l'homme avait beaucoup lu¹⁰⁰. Si Cherif possède une formation militaire concrète

99. Général de Pouilly, 4 septembre 1957, *ibid.*

100. Général de Marolles, Échec d'une tentative de 3^e force, s.d., dactylographié, communiqué par l'auteur.

mais limitée. Il fait la guerre à l'ALN, et il agit en fonction de ses contraintes stratégiques.

1 / II a d'abord et surtout réagi contre la présence de l'armée de Bellounis. Ce dernier s'était rapproché des Français presque en même temps en mai 1957.

Pour l'état-major français, les deux affaires devaient « rester nettement séparées »¹⁰¹. Mais le partage des zones avait été mal dessiné, et certains douars étaient coupés en deux. Un membre de la délégation spéciale en faisait observer les effets regrettables¹⁰² :

« ... tenir compte des inconvénients pour les ex-douars Zemlane et Taфраout car les habitants de certaines fractions sont tenus de verser des impôts aux hommes de Bellounis. et, fréquentant le marché de Maginot, ils peuvent d'un autre côté être mis à contribution par Si Cherif. L'administration des deux douars précités qui forment actuellement la commune de Zemlane-Taфраout serait rendue plus facile si le partage des zones était reconsidéré. »

Un caïd le confirme : la rivalité peut « avoir été provoquée par une question territoriale qui est pour chacun des intéressés une source de profit. Bellounis comme Si Cherif ne se faisant pas faute de prélever des impôts dans toutes les régions qu'il contrôle¹⁰³.

Dans une déclaration, en décembre 1957, Si Cherif le confirma¹⁰⁴ :

« La seule difficulté provient d'une mauvaise délimitation des zones d'action qui nous sont imparties. En particulier les douars Zemlane et Taфраout sont coupés par la limite entre les deux zones, qui est constituée par la route Sidi Aïssa - Maginot. J'ai demandé depuis plusieurs mois que les deux douars en question à cheval sur la route Sidi Aïssa - Maginot soient donnés en totalité. J'y ai d'ailleurs des parents et des amis, et une zone de passage d'éléments FLN. »

Les incidents sont nombreux, dans les deux petites communes en question : racket, mort d'hommes, même accrochage entre unités des deux camps. C'est sans fin.

Les Français s'en inquiètent, car cela les empêche de ramener le calme. « Ces affaires » irritent et inquiètent les populations mais encore elles peuvent être à l'origine de nouveaux incidents graves « entre hommes de Si Cherif et ceux de Bellounis »¹⁰⁵. Un conflit de pouvoir est engagé.

— Dès septembre 1957, Si Cherif veut empêcher tout débordement. Il fait passer son message à Bellounis, par une voie originale. Ses hommes arrêtent un camion de moutons, revenant d'un marché à 16 kilomètres de Sidi Aïssa et charge son propriétaire de transmettre cet avertissement : « qu'il s'opposerait par les armes à toute intrusion sur ses

101. Général Allard, commandant le CA Alger, 7 septembre 1957, *ibid.*

102. Si Khaled Ben Mohamed, membre de la Delegation speciale de Zemlane-Tafranoui, s.d., 1H1703/3.

103. Caïd Belkader Mohamed Tayeb, Aïn el Hadjar, s.d.

104. Déclaration de Si Cherif, 2 décembre 1957, 1H1703/2.

105. Bulletin de renseignements, Aumale, s.d., 1H1702/2.

terres »¹⁰⁶. En octobre, il faut une intimidation aérienne pour qu'un lieutenant de Bellounis, Saïd Maillot, se retire du djebel Dira, malgré les « mécontentement » de ses hommes¹⁰⁷. À la fin août, un petit détachement bellouniste s'était montré dans Maginot et une cinquantaine de combattants de l'ANPA avait fait un contrôle sur la route Maginot à Sidi Aïssa.

Le général de Pouilly avait envoyé un officier calmer Si Cherif. Rien n'était réglé¹⁰⁸ :

« Deux documents MNA, tombés récemment entre nos mains, prouvent que Bellounis n'a pas du tout l'intention d'évacuer le terrain déjà organisé par lui. »

Les instructions de Bellounis étaient simples : « ne pas les attaquer », « les faire surveiller jusqu'à ce que les militaires français arrivent là-bas et les fassent reculer dans sa zone ». Il prétextait que Si Cherif laissait « l'infiltration des frontistes dans tous les secteurs où notre présence est effective »¹⁰⁹.

— En octobre 1957, un chef bellouniste, Si Mourad, fait prévenir Si Cherif de sa prochaine entrée dans le douar Zemlane, « toute intervention de sa part donnerait lieu à un accrochage entre leurs forces respectives ». Le lendemain Si Cherif dirige quelques-unes de ses unités vers le point menacé, avec mission « de combattre ou d'appréhender Mourad et ses hommes ». Le heurt se produit le 29 octobre, à 15 kilomètres de Sidi Aïssa, Mourad et ses hommes sont désarmés, conduits à Maginot et ne seront libérés que le lendemain. Cela appelle ce commentaire du capitaine de gendarmerie d'Aumale¹¹⁰ :

« Les hommes de Bellounis considèrent Si Cherif et ses partisans comme étant des frontistes. Quant à Si Cherif, il voit dans l'ANPA un adversaire et ne semble pas disposé à favoriser ses desseins. D'autres incidents sont à prévoir... »

Le capitaine Rocolle, commandant les parachutistes de choc auprès de Bellounis, fait son enquête et conclut ainsi « que les menaces et provocations échangées depuis quelque temps entre Bellounis et Si Cherif ne permettraient pas de déterminer leurs responsabilités...(cela) amène une réaction des éléments bellounistes pouvant dégénérer en lutte ouverte...¹¹¹.

Quelques jours plus tard, il note les réactions vives des messalistes¹¹².

« *Primo* – Tension extrême subsiste parmi les combattants Bellounis à la suite deuxième incident Si Cherif et non-règlement premier incident... »

106. Fiche de renseignements, septembre 1957, 1H1707/1.

107. Direction ANPA, au général en chef Si Mohamed Bellounis, 1^{er} octobre 1957, *ibid.*

108. Général de Pouilly, Rapport sur l'affaire Si Cherif, 4 septembre 1957, *ibid.*

109. *Ibid.*

110. Capitaine V., gendarmerie Aumale, 2 novembre 1957, *ibid.*

111. Capitaine Rocolle, commandant le Groupement de marche de la 11^e DBPC, s.d., 1H1703/2.

112. 11^e DBPC à X^e RM, 12 décembre 1957, *ibid.*

« *Deuxio* – Estime personnellement que décision doit être prise de toute urgence pour permettre à Bellounis garder contrôle ANPA et éviter ainsi réactions brutales de ses combattants vis-à-vis de lui. »

L'affaire était tellement grave que le ministre, Lacoste, avait envoyé sur place l'inspecteur général Ciosi, directeur des affaires politiques, le colonel Maleplatte. Rocolle a fini par intervenir auprès du chef de l'ANPA « pour lui signifier l'interdiction de pénétrer dans la zone de Si Cherif »¹¹³.

Le général de Pouilly ordonne une enquête car il souhaite « des arrangements destinés à mettre fin à cet incident »¹¹⁴.

Aucun des deux partenaires ne renonçait. L'ANPA se faisait un devoir de rendre compte au chef du territoire de Laghouat, le colonel Katz, des propos que venait de tenir Si Cherif au chef de fraction du Douar de Birine¹¹⁵.

« Des deux côtés de la roquade (*sic*) c'est mon secteur, personne n'a le droit d'y circuler, si l'ANPA que vous défendez vient par là, je l'attaquerai et je vous ordonne de me verser, à moi, les cotisations sinon vous serez tous exécutés. »

Le 23 novembre 1957, l'incident le plus grave se produit : une unité relevant de Si Cherif tue le lieutenant bellouniste Saïd Maillot.

— la tension entre les deux organisations n'avait jamais cessé. Bellounis avait désigné pour couvrir sa zone le long de la route Sidi Aïssa – Aumale deux chefs militaires, originaires de sa région, Saïd Maillot et Si Abdelkader étaient coiffés par un « commissaire politique de choc », Si Ahmed Touni, originaire d'un douar, situé en zone de Si Cherif. Touri venait d'être remplacé par deux personnages « à la tête de l'organisation politique de Sidi Aïssa » Si Mahfoud et Si Mourad¹¹⁶.

Saïd Maillot, originaire de Maillot, fils d'une mère italienne avait vécu plusieurs années en France, il était vu comme possédant « des qualités de chef de guerre ». Il avait « toujours fait preuve d'une très grande correction vis-à-vis des populations de la région de Sidi Aïssa », d'où son prestige auprès d'eux. Il n'aimait pas les « contrôleurs de l'organisation politique », en raison de leurs « exactions et de leurs erreurs psychologiques ». Il entretenait d'excellentes relations avec les officiers français, il avait fait plusieurs opérations avec eux. Mais il détestait Si Cherif, « un frontiste », « à éliminer ».

Aussi avait-il alerté le lieutenant Auquebon, du 2/67 RA à Sidi Aïssa lorsqu'un contrôleur civil lui transmet les plaintes d'habitants du djebel Afoul, « ils avaient des ennuis de la part d'éléments de Si Cherif qui leur demandaient de payer des impôts à eux... Dans le cas où ils ne s'exé-

113. CA Alger, EM 2° Bureau, Fiche à l'intention du général de Pouilly, 3 novembre 1957, 1H1703/2.

114. Général de Pouilly, 7 novembre 1957, 1H1707/1.

115. Direction de l'ANPA au colonel Katz à Laghouat, s.d., *ibid.*

116. Général de Pouilly, Bulletin de renseignements, CA Alger, 23 octobre 1957, 1H1703/2.

cuteraient pas, leurs mechtas seraient brûlées ». Saïd Maillot demandait qu'on rappelle les limites assignées à chaque zone. Les Bellounistes n'étaient pas innocents¹¹⁷.

« Le 3 septembre, un groupe de l'ANPA opérant à cheval a enlevé un troupeau de 250 moutons et 50 chèvres à 5 kilomètres au nord du CD 136...

Le chef de groupe Ziane Abdelkader, agissant sous les ordres de Saïd Maillot, s'était enquis de la présence possible de Si Cherif. Ayant appris par les gardiens de moutons qu'il n'était pas là, il leur avait dit : « Si Cherif n'aura qu'à venir chercher vos moutons ».

Quant au contrôleur, Mourad, il infligeait d'énormes amendes à ceux qui se rendaient à la SAS ou à la gendarmerie et levait des impôts. Le 28 octobre 1957, il avait lancé un défi, en chargeant un chauffeur arrêté sur la route « de dire à Si Cherif que le douar Zemlane lui appartenait et que s'il le rencontrait, il le battrait »¹¹⁸.

Tout était compliqué par la présence d'une bande de l'ALN. Le 20 novembre, Si Cherif signale à son officier de liaison, le capitaine Lherbette, la présence dans le *Djebel Afoul* de Si Ali Bessami, un petit chef de l'ALN. L'officier lui déconseille de s'en occuper. Cela n'empêche pas que des embuscades ne soient montées par des groupes des FAFM. Le lendemain, ils réussissent à tuer Si Ali, à capturer un commissaire politique et à blesser un cavalier, qui s'enfuit. Trois jours plus tard, le 24 novembre, Si Cherif apprend qu'un groupe de « 10 rebelles FLN » commandés par « Tarzan » était passé la veille, profitant de l'accrochage avec les hommes de l'ANPA.

— Tel est le contexte de l'affaire Saïd Maillot. Le 21 novembre, ce dernier est au djebel Afoul avec l'accord de l'Armée pour surveiller « des FLN stationnés dans sa zone ». Aucune opération n'est prévue par le commandant de secteur en ce point. Le lendemain, des hommes de Si Cherif enquêtent ; les mêmes fellaghas sont signalés aussi dans ce même djebel. Le 23 novembre, le lieutenant Auquebon est occupé en priorité d'organiser la sécurité d'un chantier de route près d'un pont sur le CD 136. Il dispose ses harkis sur les hauteurs, leur ordonnant de ne pas tirer sur les hommes de Saïd Maillot.

Si Cherif a envoyé deux de ses compagnies à la recherche des hommes de l'ALN. Dans l'après-midi du 21 novembre, il avait estimé qu'il s'agissait d'une soixantaine de « rebelles », alors que ce n'étaient que des combattants bellounistes. Lors de l'enquête, il assura que les premiers coups avaient été tirés par les hommes de Saïd Maillot, et qu'il n'avait pas pu aux premiers feux les identifier. Il n'apprit la vérité du capitaine Lherbette que plus tard. « Je tiens à déclarer, dit-il, que cet incident s'est engagé hors de ma volonté. Mes compagnies ignoraient au début de l'action qu'il s'agissait des gens de Saïd Maillot. Je ne pense pas

117. Capitaine Lherbette, s.d. (décembre 1957), 1H1703/3.

118. Déclaration de Si Cherif, 2 décembre 1957, *ibid.*, 1H1703/2.

non plus que Saïd Maillot m'ait tendu une embuscade. » Le combat avait commencé vers 14 heures et à 15 heures « continuait toujours aussi violent ».

La haine animait certains hommes des FAFM à lire ce témoignage du secrétaire de Saïd Maillot¹¹⁹ :

« Saïd Maillot a stoppé son véhicule et, s'adressant aux tirailleurs, leur a dit en arabe : "Ne tirez pas, nous ne sommes pas des FLN", ils ont répondu : "Vendeurs de Patrie", puis ils ont continué à tirer. Saïd Maillot a été atteint à la tête et il est tombé. »

Le règlement fut difficile. Les bellounistes estimaient que Saïd Maillot avait été assassiné « en accord avec les Autorités françaises ». Des proches de Bellounis démissionnèrent, et certains gardes du corps durent être désarmés¹²⁰.

Le commandement français devait tenir compte et de cette sensibilité propre à ces combattants messalistes et de la susceptibilité de Si Cherif. À la fin novembre 1957, une commission d'enquête conclut à une responsabilité partagée : chacun avait dépassé les limites de sa zone, chacun recherchait l'accrochage avec l'autre. Une sorte de *no man's land* serait tracé entre les deux zones concédées, contrôlées par l'Armée, et englobant les douars objets du litige, Zemlane et Taфраout. La famille de Maillot serait indemnisée de cinq millions, somme prélevée sur l'allocation destinée à Si Cherif¹²¹.

Le général de Pouilly approuva de telles propositions sans originalité¹²².

— L'affaire Si Cherif ne fut jamais facile à gérer. En 1958, d'autres incidents éclatèrent, jusqu'à la fin de l'ANPA et la mort de Bellouni, le 14 juillet 1958, supprimant la cause des incidents.

2 / L'expérience fut menée jusqu'en 1962. En 1957, le général de Pouilly avait montré l'impossibilité de la liquider par la force, « à la suite d'une opération menée avec des effectifs très importants, au cours de laquelle Si Cherif serait fait prisonnier avec ses partisans ». C'était même absurde¹²³.

« J'estime que cette éventualité est impensable, car le FLN en serait le principal bénéficiaire, tant en raison du vide créé dans notre dispositif qu'en raison de l'effet produit sur les chefs rebelles dont certains songent peut-être à se rallier. »

La qualité de sa francophilie a été parfois mise en doute. Pourtant en juin 1957, en offrant de se rallier, il avait salué l'action de la colonisation.

« La France a fait cent vingt-sept ans de service chez nous, ils n'ont jamais fait de mal comme les Kabyles en six mois. »¹²⁴

119. Boucette Tayeb ben Mohamed, secrétaire et interprète de Saïd Maillot, *ibid.*

120. Capitaine Rocolle, 17 décembre 1957, 1H1703/2.

121. Colonel Levet, chargé des affaires civiles du Général commandant la ZSA, 30 novembre 1957, 1H1703/3.

122. Général de Pouilly, 1^{er} décembre 1957, *ibid.*

123. *Ibid.*

124. Si Cherif, Lettre du 20 juin 1957, 1H1707/1.

En octobre 1957, on observait qu'il cherchait à « orienter maintenant ses unités vers des problèmes aussi bien politiques que militaires, sans toutefois mettre en place des organismes parallèles »¹²⁵.

En effet, il était devenu le correspondant d'un grand notable musulman, l'Agha Bekail, d'Aumale, conseiller politique du sous-préfet, dont l'influence sur la population était très forte¹²⁶. En octobre, ce fut le sous-préfet qui l'autorisa à venir dans cette ville¹²⁷. Le préfet affolé et « averti par la division » donna « des instructions de prudence » à son subordonné. Si Cherif, quand il l'apprit par le sous-préfet, en fut « ulcéré ». Il était arrivé « escorté par l'une de ses compagnies et le détachement de liaison d'Aïn Boucif ». Il ne recherchait pas un rôle politique. Il estimait que, ayant passé un « contrat d'autodéfense » avec la population, Il devait en protéger les intérêts. Ces populations, écrivit-il, « ont trop peu l'expérience des choses publiques pour avoir incité leur protecteur à jouer un rôle plus important ».

Mais « certains ont besoin de mon appui auprès de l'administration afin de résoudre leurs problèmes ». En leur venant en aide, il obtiendrait plus facilement leur aide dans la tâche qui m'incombe¹²⁸.

Le vote de la loi-cadre, le 31 janvier 1958, inquiète tous les habitants de l'Algérie. Si Cherif, par ses commissaires politiques, tâte l'opinion des Européens d'Aïn Boucif : « Les Français de souche approuvent-ils ou non la loi-cadre ? » ou encore : « Tiennent-ils à rester en Algérie ? Pourquoi ? » Il avait peut-être été pressenti pour jouer un rôle local : « Comment considèrent-ils Si Cherif ? »¹²⁹

Par les officiers du 11^e DBPC, il a sans doute été informé de l'action d'intoxication à laquelle se livrait l'Armée en France pour faire tomber le gouvernement. Rappelons que le chef de cette unité, le commandant Bauer, allait être chargé de prendre la Corse contre le gouvernement légal. Le 11 mai 1958, Si Cherif envoyait ce message au général commandant la zone Sud algérois¹³⁰.

« M'étant rallié à vous, mon Général, j'ai l'honneur de vous faire part de mes inquiétudes.

« Depuis dix ans servant sous le drapeau français, mes hommes ont risqué leur vie chaque fois qu'on le leur a demandé.

« Ceux qui sont morts ont laissé derrière eux des femmes et des enfants, aujourd'hui sans ressources.

« Ceux qui sont en vie s'interrogent sur leur avenir. J'aimerais pouvoir vous parler de ces questions. »

À la différence de Bellounis, il accepte de se rendre à Alger et de

125. X^e RM, CA Alger, EM 2^e Bureau, Bulletin de renseignements, 25 octobre 1951.

126. Sous-préfet d'Aumale, 26 août 1957, *ibid.*

127. Sous-préfet d'Aumale, 14 octobre 1957, *ibid.*

128. Si Cherif au général de Pouilly, commandant la ZSA, 15 octobre 1957, *ibid.*

129. Lieutenant B., Gendarmerie Boghari, s.d., *ibid.*

130. Si Cherif au général de Pouilly, commandant la ZSA, 11 mai 1957, *ibid.*

paraître au Forum après le 13 mai 1958. En juin 1958, il confirme ses dispositions¹³¹ :

« Le 1^{er} juin 1958, à l'occasion de la fête des mères et pour répondre à l'appel lancé par le général Salan, le chef des Forces auxiliaires franco-musulmanes avait invité à sa table les officiers et quinze militaires de la 5^e compagnie du 3/2^e Régiment d'infanterie implanté à la Résidence. Des renseignements recueillis par la suite, il résulte que le repas s'est déroulé dans une atmosphère de franche camaraderie. Tous les invités ont été satisfaits et enchantés de l'accueil que leur a réservé Si Cherif ».

En 1960, il décèle un changement dans l'attitude des autorités, qu'il attribue à des rumeurs lancées par le FLN. Après avoir rappelé ses services — « nous avons eu des morts et des mutilés et nous avons laissé nos femmes et nos enfants » — et son efficacité militaire — « il n'y a pas un chef qui ait tué plus de 600 personnes (*fellaghas*) avant d'être avec les Forces de l'ordre » — il s'étonne : « Il semble que l'on commence à être mal vus ». Il a pourtant tout fait « pour montrer à l'ennemi que nous sommes de vrais Français »¹³². Il s'interroge sur les intentions du commandement : Pourquoi cherche-t-on à changer la structure et la qualification de ses compagnies régulières ? Pourquoi fractionner son groupe ? Cela est mal accepté¹³³.

« Cherif... s'est heurté à une résistance de ses cadres et — prétend-il — de ses hommes... certains de ses cadres ont certainement senti que leur situation deviendrait précaire après cette transformation et certaines de ses recrues ne tiennent pas à rentrer dans leurs douars où des vengeances FLN pourraient les atteindre. »

Après bien des rapports et des réunions, on arrive à une formule transitoire¹³⁴ :

« — en attendant le cessez-le-feu en Algérie, les FAFM ne tiennent pas à modifier leur organisation actuelle,

« — les hommes sont hostiles actuellement à la mise sur pied des compagnies régulières : la maigre solde qu'il percevraient ne leur permettant pas de faire vivre leur famille...

« — quand le cessez-le-feu sera intervenu, les hommes du FAFM pourront, s'ils le désirent, contracter un engagement dans les troupes régulières françaises. »

De plus, ces combattants endurcis n'entendaient pas sortir de leur région et défendre autre chose que leurs mechtas.

Les officiers français, qui suivaient le dossier, n'ont rien compris. Ils ont estimé que Si Cherif ne tenait pas à retourner à la rébellion car il était « enrichi, embourgeoisé, fatigué, sollicité ou menacé par le FLN ». Quant à ses officiers, il redoutait « de se voir abandonnés par leur chef »¹³⁵.

En 1961, le préfet de Médéa, suivant peut-être des instructions venues

131. Capitaine V., Gendarmerie Aumale, 8 juin 1958, *ibid.*

132. Si Cherif au général de Pouilly, 18 mai 1960, *ibid.*

133. Colonel Peliarco, 16 mai 1960, *ibid.*

135. G. Cayssal, préfet de Médéa, 5 juin 1961, 1H1707/1.

de Paris, demande la liquidation du *djich*. Si Cherif n'a, au fond, combattu qu'avec « les seules méthodes qu'il connaissait, celles en honneur dans la rébellion ». Ses hommes « éprouvent la crainte du lendemain », car ils sont peu « prisés par la population » et « honnis du FLN ». Or, une telle masse armée « constituera toujours un danger de subversion et une tentation pour ceux qui cherchent de notre dispositif de maintien de l'ordre ». Entendons l'OAS¹³⁶ ! Il cherche donc une solution, « l'intégrer dans l'armée », mais que ferait-on des familles ?

En janvier 1961, le colonel Leguay, commandant le secteur d'Aumale, avait eu un long entretien avec Si Cherif. Son compte rendu se passe de commentaire¹³⁷ :

« Si Cherif m'a fait part très nettement de son inquiétude, et de celle de ses hommes devant "l'Algérie algérienne", il redoute un gouvernement algérien qui ne pourrait que s'écarter de la France et passer rapidement aux mains du FLN. »

Dans cette hypothèse, il estime que l'Armée française sera amenée à quitter un jour l'Algérie et que les FAFM se trouveront alors exposées à la vengeance implacable du FLN dans la personne de leurs chefs, de leurs hommes, des familles de ceux-ci et de leurs biens ; c'est, dit-il, 15 à 20 000 personnes qui seront assassinées ou dépouillées, car, à la différence des harkis, les FAFM n'ont pas la possibilité de se dédouaner. « Les pertes infligées à la rébellion de nombreux chefs au moment du ralliement de Si Cherif et celles causées depuis (plus de 300 HLL) sont telles qu'aucune trêve, même apparente, n'est possible. »

Il demande alors quelle serait l'attitude de l'Armée si elle « devait quitter l'Algérie ». La réponse du colonel est directe :

« Me basant sur les récentes déclarations du gouvernement et surtout celles faites par le Général commandant en chef à Médéa le 29 décembre devant le Commandant de secteur, j'ai affirmé à Si Cherif que jamais la France n'abandonnerait les FAFM et leurs familles en raison des preuves de loyalisme données-. depuis 1957. »

Il l'assure que les familles suivraient en France.

« Il m'a alors demandé ma parole d'honneur, je la lui ai donnée et lui ai précisé qu'en m'engageant ainsi ce n'était pas seulement moi que j'engageais mais la parole de mes chefs. »

« J'ai engagé plus que ma propre parole. Mon uniforme était la seule caution de cet engagement, il me semble indispensable qu'une plus haute autorité que la mienne confirme rapidement à Si Cherif que mes déclarations correspondent à la position du Haut Commandement au sujet des FAFM... »

Le bruit avait couru que Si Cherif avait pris contact avec l'OAS et même qu'il avait donné son accord de principe. On s'en inquiétait à la

136. Colonel Leguay, 10 septembre 1961. Le général Ailleret, dans un discours public à Médéa, le 29 janvier 1960, avait dit : « La France n'abandonnera jamais les harkis... »

137. Délégation générale du gouvernement, Note de renseignements, 30 juin 1961.

Délégation générale, Si Cherif allait prendre le djebel¹³⁸ ! Une enquête menée par un policier de métier en juin 1961, en fit justice, concluant que ce n'étaient que des « rumeurs, non exploitables sur le plan judiciaire en l'absence de tout indice ou témoignage »¹³⁹. Quant au général Ailleret, tout en renforçant « les mesures de vigilance », il devait confirmer au ministre de la Défense nationale que rien n'était fondé. Il évitait de prendre des mesures préventives, en raison de leur effet sur « l'opinion musulmane » et la « fidélité des harkis »¹⁴⁰.

Un responsable de zone du FLN, fait prisonnier, confirma qu'il s'agissait d'une opération d'intoxication, pour « jeter le discrédit sur Si Cherif et plusieurs de ses cadres », et ainsi « créer un malaise entre les Forces de l'Ordre et les FAFM », démoraliser ces derniers et obtenir dans l'avenir des « complicités » et des « désertions »¹⁴¹.

Le 9 mars 1962, à deux jours de la signature du cessez-le-feu, on tente encore de régler le sort des FAFM¹⁴².

« La sécurité des FAFM, de leurs famille et de la population sympathisante se pose avec acuité, autant que pour les Européens. »

Intégrer l'ensemble des combattants du *djich* « n'est pas une solution », estime-t-on alors.

« Ceux-ci ont été volontaires pour servir dans le *djich* pour une raison précise, défendre leur sol et leurs biens de l'emprise du FLN avec l'espoir de retourner à leurs champs berceaux de leurs familles, la paix revenue. Aucun d'eux, aucun de leur famille ne pourraient s'expatrier en France et y vivre. »

Quant aux officiers intégrés dans l'Armée ils n'ont aucune garantie « pour la maison paternelle, le reste de leur nombreuse famille et le sol qui les fait vivre ». Ils auront « des difficultés en France, car ils parlent très peu le français ». L'inquiétude se développe à partie « de l'assurance » que les garanties ne « seront pas respectées », l'Algérien « en raison de ses opinions ou de son attitude dans le passé », sera « l'objet de représailles, discrètes peut-être, mais partant plus efficaces ». Rien n'est donc réglé :

« C'est alors que pour sa sécurité personnelle et celle de sa famille (épouse et enfants) le départ en France, en temps opportun, n'est pas exclu dans l'esprit de l'intéressé. »

Mais que vont devenir les FAFM dès le cessez-le-feu ?

Dans l'entourage du général Ailleret, on le pousse entrer dans la Force locale, qui devait assurer l'ordre jusqu'à l'indépendance.

Si Cherif rencontra même le président de l'Exécutif provisoire, Abderrahmane Fares, qui prit acte de l'offre et n'y donna pas suite¹⁴³.

138. Officier de police principal M., 21 juin 1961, *ibid*.

139. Commandant en chef, 21 juillet 1961, 1.

140. « État d'esprit, Interrogatoire de prisonnier », janvier 1962, *ibid*.

141. Fiche exposant les desiderata exprimés par le colonel Si Cherif en ce qui concerne l'avenir des FAFM, 5 mars 1962, 1HI707/1.

142. Dépêche de l'agence UPI, mai 1962.

143. UPL, 18 avril 1961, *ibid*.

Il ne restait plus qu'à faire acte d'allégeance à la France :

« Si Cherif a récemment indiqué qu'il respecterait les accords de cessez-le-feu et la politique algérienne définie par le général de Gaulle ainsi que les accords d'Évian. »

Si Cherif continua sa carrière comme capitaine de l'Armée française. Son équilibre psychologique s'affaiblit avec les années, et il dut prendre une retraite précoce. Il mourut peu de temps après. Ses hommes connurent le destin de tous les musulmans qui avaient servi sincèrement la France...



Trois observations sur la guerre d'Algérie peuvent être dégagées de cette étude.

1 / Toute guerre fournit l'occasion d'émerger à des personnalités plus fortes. Ce fut le cas pour tous ces Algériens d'origine plus ou moins modeste, dans les rangs de l'ALN, du MNA ou des musulmans francophiles. Seule l'obligation de respecter la vie privée interdit de creuser le destin de Si Cherif.

2 / Le projet d'utiliser des contre-maquis tenus par des Algériens luttant contre les combattants de l'ALN a séduit un temps. Elle semblait logique, claire, aisée à manipuler. En fait, rares furent les tentatives réussies. De telles organisations n'étaient efficaces que dans le cadre étroit d'une petite région, d'où les « contre-maquisards » étaient originaires. Ils se battaient mais pour une finalité concrète : protéger les leurs, leurs mechtas, leurs cultures. Ils défendaient ce qui constituait leur identité humaine. Si Cherif l'avait compris, en offrant cette possibilité à ses supplétifs comme à ses réguliers. La formule n'était pas extensible à l'infini, dans ce pays trop grand qu'était l'Algérie.

3 / Une telle stratégie supposait que le pouvoir politique lui donnerait les moyens de se déployer. Tel fut le cas pendant quelques années, celles de la défense de l'Algérie contre la « rébellion », pour reprendre la formule du temps.

Quand le général de Gaulle eut arrêté de renverser cette politique, de « dégager » de cette guerre pesante, ce fut la catastrophe. Le support politique fit défaut, les promesses les plus énergiques furent oubliées, et Si Cherif comme des milliers d'autres aillèrent grossir les rangs des déçus.

La guerre d'Algérie est complexe. Se limiter aux lamentations ou aux condamnations idéologiques en trahit la réalité. L'histoire des contre-maquis, qui reste à écrire, commence de le démontrer.

Jacques VALETTE.

ANNEXE : les FAFM en 1961

Chef : colonel Si Cherif
1 chef d'état-major
1 officier de renseignements

<i>Compagnie de commandement</i>	<i>Groupe 1</i>	<i>Groupe 2</i>	<i>Groupe 3</i>
1 section de commandement	1 commandant	1 commandant	1 commandant
1 section de transmissions	1 officier adj.	1 officier adj.	1 officier adj.
1 section détails (approvisionnement)	2 compagnies à 110 h. chacune ayant : 1 commandant de Cie 1 s.-off. adj. 2 hommes pour l'administration	2 compagnies à 110 h. chacune ayant : 1 commandant de Cie 1 s.-off. adj. 2 hommes pour l'administration	2 compagnies à 110 h. chacune ayant : 1 commandant de Cie 1 s.-off. adj. 2 hommes pour l'administration
1 section sanitaire			
1 section auto-basée à Maginot			

N.B. — Chaque commandant de groupe est un FSMA (un musulman algérien) ; chaque officier adjoint est un FSE (un Français européen). La compagnie basée à Bordj du Caïd est commandée par un FSE.

Détachement de liaison de l'Armée française
47 officiers, sous-officiers et hommes de troupe
fournis en majeure partie par le 3/2^e RI, sauf quelques spécialistes

Armement	Véhicules	Transmission	Statut : Harkis
10 PA, 90 PM 10 carabines US	1 command car 6 Jeeps	19 SCR 300 6 ANGRC 9	Soutien : 3/2 ^e RI Rattaché au secteur d'Aumale
586 fusils US Garant	1 sanitaire	1 BD 72	Le lieutenant-colonel adjoint au 2 ^e RI assure la liaison auprès de Si Cherif
24 FM BAR 6 mortiers de 60 24 manchons lance-grenades	7 GMC 1 GMC dépannage 6 remorques GMC 4 citernes eau 4 cuisines roulantes	12 TE 8	

Source : région territoriale et CA d'Alger, EM 3^e Bureau, 16 juin 1961, IH 1707/1.